

Le Directeur de Polytech Angers

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, L. 713-9 et R. 719-80 ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers tels qu'en vigueur ;

Vu l'arrêté de nomination de M. Fabrice GUERIN aux fonctions de directeur de Polytech Angers en date du 29 octobre 2025 ;

ARRETE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de Polytech Angers, délégation est donnée à Monsieur Franck COADOU, ingénieur d'études, responsable de la direction des services techniques de Polytech Angers, pour signer, au nom du Directeur de Polytech Angers, les actes suivants :

- bons de commande concernant le centre financier n° 93270 (direction des services techniques)

Article 2 : Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 3 : Tout document signé en application de la présente décision doit comporter sous la signature de son auteur, outre la mention en caractères lisibles des nom, prénom et qualité du signataire, la mention « *Pour le Directeur, par délégation* ».

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'Université d'Angers.

Article 5 : Le directeur de Polytech Angers et l'agent comptable de l'Université d'Angers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Angers, le

Le delegant
Fabrice GUERIN
Directeur de Polytech Angers



Le delegataire
Franck COADOU
responsable de la direction des services
techniques de Polytech Angers

